PROCES VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

La convocation à la réunion du Conseil Municipal a été transmise à chaque conseiller, le 12 septembre 2022, à l'effet de délibérer le mardi 20 septembre 2022.

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil ;
- 2- Numérotation des voies : Devis plaques et numéros ;
- 3- Convention Etude et travaux pour le renforcement du Poste Champ Galas ;
- 4- Désignation d'un correspondant incendie et secours ;
- 5- Exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes ;
- 6- Taxe d'aménagement;
- 7- Questions et affaires diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Claudine PESANT.

<u>Étaient présents :</u>

- Madame Claudine PESANT
- Madame Céline HABAY
- Monsieur François GUYARD
- Madame Anita LAISNÉ
- Madame Babette NACHBAR
- Madame Angéline VAST
- Monsieur Bruno GOUIN
- Madame Céline MAINGOT
- Madame Sylvie PROT arrivée à 20H42

Était absent excusé :

Monsieur Jean-Noël SÉRY

Secrétaire de séance : Madame Babette NACHBAR

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 30.

1/Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le procès-verbal du 02 août 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Sylvie PROT prend part au vote pour les points suivants.

2/ Numérotation des voies : Devis plaques et numéros : Délibération n° 2022/038

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents devis pour l'achat des numéros et plaques de rues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le devis de la société La Poste sis 10 Rue de l'Île Mabon BP 86334 44263 NANTES Cedex 2 pour un montant de 6920.36 € H.T.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Madame le Maire précise que chaque propriétaire ou locataire devra venir récupérer son numéro de maison au secrétariat de mairie, sauf pour les personnes qui n'auront pas la possibilité de se déplacer. Des jours et heures seront définis pour le retrait des plaques dès réception de la marchandise.

Les panneaux indicateurs de chemins ou rues seront installés par l'employé communal et des conseillers volontaires.

3/ Convention Etude et travaux pour le renforcement du Poste Champ Galas :

Madame le Maire rappelle que suite au raccordement d'une nouvelle construction sur la commune, ENEDIS a détecté une contrainte d'intensité sur le réseau basse tension ainsi qu'une surcharge sur le transformateur. La solution retenue consiste à remplacer le transformateur par un autre plus puissant et à augmenter la section des conducteurs en sortie de poste. Le syndicat propose d'enfuir le réseau.

Madame le Maire donne lecture du montant des travaux :

| Cout total du renforcement du Poste Champ Galas | Part FACÉ – subvention de l'Etat | Part SDEY | Part communale |
|---|-------------------------------------|---------------------------|--|
| 59 102.32 € TTC | 31 467.19 € | 24 256.45 € | Eclairage supplémentaire : 973.65 € |
| | | | Réseau télécom (50%) : 2405.03 € |
| | | Total charge à la commune | 3378.68 € |

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a signé la convention.

4/ Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux.

Le correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou conseillers municipaux. Il exerce ses fonctions sous l'autorité du Maire et est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information aux habitants et du conseil municipal. Il constitue par ailleurs un point de contact pour la préfecture et le service départemental d'incendie et de secours. Cette fonction n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Madame le MAIRE propose de nommer Monsieur François GUYARD, 2ème Adjoint et ancien pompier volontaire comme correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal ne fait aucune objection à cette nomination.

Monsieur François GUYARD sera désigné par arrêté municipal comme correspondant incendie et secours pour la commune.

5/Exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes :

Le Conseil Municipal souhaiterait qu'il y ait une distinction faite entre les gîtes et chambres d'hôtes du village et les personnes mettant en location leur résidence par le biais du AirBNB.

Madame le Maire propose d'ajourner ce point, propose de soumettre cette problématique en Conseil Communautaire et de se renseigner auprès de la Préfecture et des services des impôts.

6/Taxe d'aménagement :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que ce point à l'ordre du jour est à annuler, ayant déjà pris une délibération pour la taxe d'aménagement lors de la séance du 22 février 2022.

AFFAIRES DIVERSES

Compte rendu réunion:

Monsieur François GUYARD fait part de l'ordre du jour de la réunion de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

Point sur les travaux de voirie :

Les travaux aux Cottets, aux Ruineaux, le trottoir Rue Saint-Blaise, le bateau devant l'entrée de la mairie ainsi que la petite place derrière l'église sont terminés. Le curage de la mare des Cottets devrait se faire très prochainement.

Station d'épuration:

L'étude topographique a été faite le 13 septembre dernier, ainsi que l'état des lieux des deux postes de relevage.

Une réunion avec le cabinet JDBE a été faite l'après-midi pour faire le point sur l'avancée de l'étude.

Il est nécessaire de faire le pompage des boues une fois par an. L'entreprise TRUCHON nous a proposé d'effectuer une analyse des boues pour savoir si elles contiennent des hydrocarbures. Le coût serait de $439 \in H.T$. Si les boues contiennent des hydrocarbures, le traitement coûte entre $190 \in L$ 00 L10. S'il n'y a pas d'hydrocarbures, le coût sera entre L20 et L20 L30 L40. L'entreprise TRUCHON nous a proposé d'effectuer une analyse des boues pour savoir si elles contiennent des hydrocarbures, le traitement coûte entre L30 et L30 L40 et L40 et L50 L40 et L50 et L50

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour effectuer cette analyse avant pompage.

Menuiseries de l'ancienne cantine :

Le Conseil Municipal a commandé les fenêtres pour l'ancienne cantine, actuellement la salle de sport. Nous avons reçu l'accord pour effectuer les travaux. L'entreprise devrait réaliser le changement de ces menuiseries vers le 07 novembre prochain.

Maison 22 Rue Carreau:

L'immeuble sis 22 Rue Carreau est un vrai danger pour les passants et riverains. Madame le Maire essaye d'avoir des réponses concrètes pour cet immeuble. Il va être nécessaire de faire bâcher le toit en attendant de trouver une solution : vente ou destruction, afin de ne pas détérioré la maison mitoyenne.

Madame le Maire propose de prendre contact avec un des voisins pour savoir s'il serait intéressé d'acheter celle-ci et de notre côté, nous allons demander un devis pour la démolition de cet immeuble dangereux.

Demande de subvention : Délibération n° 2022/039

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention du Collège de Puisaye – Site Dethou- pour un voyage en Espagne. Un élève de notre commune serait susceptible de participer à celui-ci. Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 100 € et le Conseil Municipal accepte la proposition. Une subvention de 100 € sera versé après confirmation du voyage au Collège de Puisaye – Site A. Dethou.

Demande d'un administré :

Un administré souhaite faire un échange d'un bout de terrain avec la commune au lieu-dit Les Mussots. Les conseillers municipaux vont se rendre sur place.

Repas des aînés :

Madame le Maire avait fait parvenir par mail les propositions de menus pour le repas des aînés qui se déroulera le samedi 17 décembre 2022 à 12h à la salle des fêtes. Les conseillers ont décidé du menu et vont prendre contact avec la boulangerie Sonveau à Mézilles pour l'élaboration d'un dessert (bûche ou mignardises).

Colis des aînés :

La distribution du colis des aînés se fera le mercredi 21 décembre 2022 à partir de 15 heures.

Spectacle de Noël des enfants :

Le spectacle « Le Ventre de l'Arbre » pour les enfants de la commune âgés de 0 à 12 ans sera présenté à la salle des fêtes le dimanche 18 décembre par la Compagnie Sans Nom.

Fête des voisins :

La deuxième édition de la fête des voisins est prévue le samedi 24 septembre. L'association l'espoir Tannerrois ne sera pas représentée lors de cette manifestation.

<u>Remarque:</u>

Une conseillère fait remarquer que les passages piétons ne sont pas assez visibles.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 20.

Claudine PESANT

Céline HABAY

François GUYARD

Anita LAISNÉ

Babette NACHBAR

Angéline VAST

Bruno GOUIN

Céline MAINGOT

Sylvie PROT